

"Où siégeront les institutions européennes?" dans Luxemburger Wort (2 janvier 1958)

Légende: Au lendemain de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1958, des Traités de Rome, le quotidien Luxemburger Wort décrit la bataille engagée pour la désignation du futur siège des institutions de la Communauté économique européenne (CEE) et de l'Euratom.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 02.01.1958, n° 1/2; 111e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul. "Où siégeront les institutions européennes?", auteur:M. L , p. 3.

Copyright: (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

URL: http://www.cvce.eu/obj/ou_siegeront_les_institutions_europeennes_dans_luxemburger_wort_2_janvier_1958-fr-0e7e3537-62e2-46bc-9480-054f0f159dd5.html

Date de dernière mise à jour: 16/09/2013

Où siègeront les institutions européennes?

Il n'est question que de la capitale européenne, du ou des sièges des Communautés européennes.

Les Ministres des Affaires Etrangères des six pays se sont réunis une première fois à Paris, mais n'ont pu dépasser le stade d'un simple échange de vues qui leur a toutefois permis de confronter leurs revendications respectives.

Ils vont se réunir à nouveau les 6 et 7 janvier prochains dans l'espoir d'arriver à des décisions définitives.

Les informations qu'on a sur cette première conférence sont presque nulles. Il paraît qu'on a beaucoup parlé de la question de principe s'il faut mettre toutes les communautés européennes dans une seule ville, ou s'il faut les répartir entre plusieurs villes candidates. Le penchant naturel vers „l'unicité“ des sièges disparaît toutefois chez chaque candidat du moment que sa ville n'est pas choisie comme siège unique. Et voilà le problème dans sa première complexité, sa première, à laquelle s'ajoutent les candidatures aux instituts spécialisés dépendant de l'une ou de l'autre communauté, telle la banque d'investissements et puis toute la complexité des présidences et vice-présidences des trois Communautés. Une belle négociation d'ensemble qui ne trouvera certainement pas sa conclusion finale dans „l'unicité“ d'une décision.

On ne sait pas si les différents Ministres ont officiellement annoncé les candidatures dont la presse mondiale parle depuis de longs mois. Par les déclarations officielles qui ont été faites avant la conférence dans les différents pays, nous savons que le Gouvernement italien posera la candidature de Milan ou de Turin ou même de Stresa, que le Gouvernement belge posera la candidature de Bruxelles pour le Marché Commun et l'Euratom, et que le Gouvernement français posera la candidature de Strasbourg. Et nous savons par les déclarations publiques que M. Bech a faites devant la Chambre des Députés que le Luxembourg s'opposera au transfert de la C.E.C.A. dans une autre ville et qu'il sera prêt à accueillir toutes autres Communautés que l'accord des Puissances voudra bien installer à Luxembourg.

Les candidatures italiennes, Milan, Turin, Stresa, se heurtent évidemment à l'excentricité de leurs situations géographiques. Déjà en 1952, Turin a dû être écartée pour le même motif comme siège de la C.E.C.A. Il sera d'ailleurs possible de donner à ce grand pays qu'est l'Italie des compensations satisfaisantes dans les présidences ou même par l'installation en Italie d'un institut spécialisé.

Strasbourg a posé sa candidature comme siège unique de toutes les communautés. Cette ambition démesurée a peut-être été une faute de tactique initiale. Strasbourg n'a jusqu'ici des communautés européennes des six que l'Assemblée Commune qui s'y est si peu acclimatée qu'elle n'y a aucun bureau permanent et qu'elle se déplace volontiers à Bruxelles, à Rome et à Luxembourg. Dans l'Europe des Six, Strasbourg a au surplus une position géographique excentrique qui n'est pas comparable aux positions géographiques bien plus avantageuses de Bruxelles ou de Luxembourg. Pour l'Europe des Six, Strasbourg n'a jusqu'ici pas eu le moindre effort à faire et lorsque l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. se transporte si passagèrement à Strasbourg, elle loue les salles nécessaires dans le Palais improvisé du Conseil de l'Europe. D'après tout ce qu'on a pu entendre, la proposition française de grouper toutes les communautés européennes à Strasbourg, n'a guère de chances. Aussi M. Pierre Pflimlin, député de Strasbourg, qui en était l'ardent instigateur, vient-il de constater „que la négociation s'annonce extrêmement difficile. Notre proposition n'a pas rencontré l'accueil que nous pouvions espérer des autres pays“. Il semble donc que Strasbourg ne peut garder l'Assemblée de la C.E.C.A. et l'Assemblée élargie des trois Communautés qu'à condition de se rallier à l'établissement des institutions européennes dans plusieurs villes.

On avait avancé en faveur de Strasbourg un argument politique qui, après réflexion faite, s'est révélé comme une erreur. Strasbourg, ville européenne, serait le symbole de la réconciliation franco-allemande. Bien des Français ont vu dans cet argument en faveur de l'euro-péisation de Strasbourg plus de dangers que d'avantages et ils ne veulent pas recommencer l'erreur de Sarrebruck. L'idée de faire de Strasbourg une ville européenne, un „district européen“, a heurté beaucoup de Français comme Sarrebruck „européen“ a heurté les Allemands qui ont préféré garder la Sarre que de la perdre au profit de l'Europe. Et un grand journal français a pu écrire: „Strasbourg, longtemps enjeu en quelque sorte symbolique d'un des plus grands conflits

de l'histoire, est maintenant beaucoup trop française pour se prêter, sur le terrain de ce qu'on pourrait appeler l'opportunité morale, à ce minimum d'internationalisation que la présence d'organismes européens ou supranationaux apporte inévitablement avec elle“, et une autre voix française disait: „Strasbourg, ville particulièrement sensibilisée dans une Europe trop neuve, Strasbourg peut difficilement en devenir la capitale“. L'exterritorialité qui découle de ce choix raviverait des plaies qu'il faut laisser cicatriser. Les Français et les Allemands qui désirent sincèrement une Europe unie dans la réconciliation franco-allemande, ne veulent pas courir le risque de nouvelles difficultés entre leurs pays par la naissance toujours possible d'un centre d'agitation à Strasbourg. Et d'aucuns sont venus à une nouvelle idée: pas uniquement Strasbourg, mais un „district européen“ avec Strasbourg d'un côté et Kehl de l'autre. Ce ne changerait pas beaucoup le problème et quelle ville rivale Strasbourg établirait à ses portes! Strasbourg-Kehl, quelle drôle de capitale européenne avec tous les Français à Strasbourg et tous les Allemands à Kehl et au beau milieu de cette capitale, comme à Berlin maintenant, une frontière d'Etat, symbole de la désunion et source de complications innombrables!

Mais si les Puissances tenaient à „l'unicité du siège“, où ce siège unique devrait-il aller tout naturellement?

Tout le monde est d'accord pour dire: „dans un endroit central facilement accessible“ et Bruxelles et Luxembourg auraient des chances égales. On a encore dit: „dans un endroit où les communautés peuvent travailler avec le plus d'indépendance et à l'abri de toute influence locale“ et Luxembourg serait l'endroit idéal. Et cela d'autant plus qu'une des communautés y est déjà installée depuis cinq ans et que la Haute Autorité de la C.E.C.A. qui est tout de même la seule autorité compétente pour faire de telles constatations sur la base d'une expérience absolument concluante, dans une lettre aux six Gouvernements, vient de reconnaître „les conditions excellentes dans lesquelles elle a pu poursuivre son travail pendant les cinq années au cours desquelles ses services ont fonctionné à Luxembourg“. Et dans la même lettre elle a tenu à rendre „hommage aux efforts incessants par lesquels le Gouvernement luxembourgeois et la Ville de Luxembourg ont facilité le fonctionnement des Services de la Communauté“.

En face d'un pareil témoignage, n'est-il pas tout naturellement indiqué de joindre les autres Communautés à celle qui existe déjà à Luxembourg et même de ne pas envisager une installation unique dans un autre endroit, d'autant plus que les conditions matérielles d'installation sont toutes données à Luxembourg tant pour l'immédiat que pour l'avenir. Pense-t-on que les frais de transfert de la C.E.C.A. avec les frais de déménagement et d'installation de ses fonctionnaires dans un autre endroit se monteraient à quelque 80 millions de francs? Peut-on commencer cette grande entreprise européenne par une telle dilapidation des fonds communs qui suffiraient à construire un grand immeuble administratif?

Dans la mémorable nuit de Paris, l'accord, à un moment donné, avait semblé se faire sur Bruxelles, et la délégation luxembourgeoise avait loyalement voté pour la capitale de son allié Belge qui n'avait pas cru accepter une telle décision „Liège étant l'unique candidate de la nation“. C'est ainsi qu'au delà de la décision de „commencer les travaux à Luxembourg“, c'est-à-dire de s'y réunir pour l'une ou l'autre séance spectaculaire, Luxembourg devint par la force des choses, créant un fait nouveau, le siège effectif de la C.E.C.A. et dut se plier par un travail patient aux exigences d'installations et de fonctionnement de la première communauté européenne. Le Luxembourg a ainsi rendu un service capital à l'Europe naissante, car sans décision dans la question du siège, la Communauté européenne du charbon et de l'acier semblait, au cours de la Conférence de Paris, vouée à un échec définitif. Service dont il ne faudrait tout de même pas le pénaliser maintenant.

Le Luxembourg ayant donné en 1952 son loyal concours à la Belgique, en votant pour Bruxelles, ne peut-il aujourd'hui compter sur un même concours de la Belgique dans cette question des sièges européens?

Il y va pour notre pays moins d'avantages matériels que de son prestige national dans cette Europe nouvelle.

Les petits ont leur honneur comme les grands.

Et les grands donneraient un magnifique exemple d'esprit démocratique, d'esprit de désintéressement et d'esprit européen tout court en installant les Communautés européennes dans le plus petit pays.

Et Benelux ne donnerait-il pas une preuve grandiose de sa cohésion politique et ses deux grands partenaires un grand exemple d'esprit beneluxien en recommandant le plus petit Beneluxien au suffrage des grandes Puissances?

Avec l'accord de la Belgique et des Pays-Bas, la candidature de Luxembourg passerait sans difficultés et la capitale européenne serait dans Benelux.

Les protagonistes de la candidature de Bruxelles veulent faire croire à leurs compatriotes que Bruxelles retirerait d'immenses avantages matériels des communautés européennes qui viendraient s'installer dans leur ville. Est-ce qu'on peut raisonnablement admettre que 10 ou 15 000 habitants de plus, et c'est un maximum qui ne sera pas atteint de sitôt, pourraient apporter un avantage considérable à une ville, à une agglomération telle que Bruxelles et les villes qui l'entourent? Les Européens se disperseraient dans la région bruxelloise et l'idée européenne qu'il s'agirait de concrétiser devant l'opinion publique des six pays n'y gagnerait rien. Il y a quelques années le syndicat d'initiative de Bruxelles sous l'impulsion de son regretté Président Hirsch avait lancé une campagne en faveur du transfert de la C.E.C.A. à Bruxelles. Et on lui avait fait croire que de la sorte 50 000 bons clients viendraient s'installer à Bruxelles. Après qu'il avait pris des renseignements à Luxembourg sur le nombre de ménages que la C.E.C.A. avait installé à Luxembourg, il s'est bien vite rendu compte que 5 ou 600 ménages de plus n'avaient aucun intérêt important pour Bruxelles d'autant plus que les nouveaux habitants de Luxembourg se rendaient facilement à Bruxelles. Et il abandonnait sa campagne.

Mais n'est-ce pas courir des chimères que de croire encore au „siège unique“? Les positions prises par les différents Gouvernements semblent en effet exclure un accord unanime pour mettre les trois communautés dans une seule ville.

Dès lors, quelle serait la répartition géographique la plus rationnelle des institutions européennes?

La Haute Autorité l'a bien indiqué dans sa lettre aux six Gouvernements: Marché commun en un endroit; C.E.C.A. et Euratom dans un autre. Ce qui pourrait avoir pour conséquence que l'Assemblée commune élargie pourrait être maintenue à Strasbourg, tandis que le marché commun irait à Bruxelles et que la C.E.C.A. et l'Euratom seraient définitivement installés à Luxembourg. Ce serait une solution pratique raisonnable qui ne laisserait d'amertume nulle part et qui permettrait un démarrage efficace dans de bonnes conditions psychologiques et pratiques.